

Paris, le 24 avril 2024

AVIS INTERNET

OSTRUM SRI CREDIT EURO

(Part I : FR0011003664 ; Part E : FR0000982217 ; Part L : FR0011521517 ;

Part GP : FR0013241015 ; Part SI : FR0014008CA3 ; Part N : FR001400N6F4)

Nous vous informons des modifications suivantes :

1- Précision relative aux Green bonds

Il est précisé que les green bonds, social bonds, sustainability bonds et sustainability-linked bonds pouvant être détenus par l'OPCVM respecteront a minima respectivement les « Green Bond Principles », « Social Bond Principles », les Sustainability Bond Guidelines (SBG) et les « Sustainability-linked Bond Principles ». L'ensemble de ces principes et lignes directrices sont publiés dans le cadre des « Principles » de l'ICMA (International Capital Market Association) et disponibles dans la section relative à la finance durable du site de l'association : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/>.

2- Investissements durables

Le pourcentage d'investissements durables de l'annexe SFDR augmente, il passe de 10% à 40%.

Ces modifications entreront en vigueur le 30 avril 2024.

La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC) et prospectus intégrant l'annexe SFDR) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS